

MOSQUEE CENTRALE ZONGO COTONOU

Association Islamique d'Information et d'Assistance Sociale (A.I.I.A.S.)

01 BP 621 Tel : 21 31 51 78 Fax : 2131 51 79 E-mail : mohamelhabib@yahoo.fr



SERMON DU VENDREDI : خطبة الجمعة

وثيقة المدينة المنورة: نموذج للسلام

و

التعايش السلمي

La charte de Médine: un modèle de paix et de bonne cohabitation

A l'occasion du 5^{ème} Congrès ordinaire de l'UIB

Allah Exalté soit-il a dit «Allah ne vous défend pas d'être bienfaisants et équitables envers ceux qui ne vous ont pas combattus pour la religion et ne vous ont pas chassés de vos demeures. Car Allah aime les équitables.» Sourate 60 ayaate 8

DJOUR'A 11 Chawwal 1443 A.H

Vendredi 13 Mai 2022 A.D

SERMON N°1445

Louanges à Allah, Le Dominateur Suprême sur Ses serviteurs ; le Sage, le Parfaitement Connaisseur du visible et de l'invisible. Nous attestons qu'il n'y a nulle divinité digne d'être adorée si ce n'est Allah, l'Unique sans associé, et que Mouhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) est Son serviteur et Messenger. Qu'Allah accorde Son salut et couvre de Sa bénédiction le meilleur de ceux qui ont invoqué Allah humblement, celui qu'Il a envoyé comme miséricorde pour l'humanité toute entière.

Allah Exalté soit-il a dit **«Allah ne vous défend pas d'être bienfaisants et équitables envers ceux qui ne vous ont pas combattus pour la religion et ne vous ont pas chassés de vos demeures. Car Allah aime les équitables.»** Sourate 60 ayaate 8

O adoreurs d'Allah ! Le mot « Islam » signifie Paix. Il signifie également la soumission totale à Allah. L'Islam est donc une religion de paix : Allah s'est Lui-même qualifié Paix, la salutation des musulmans à chaque fois qu'ils se croisent c'est "Que la paix soit sur toi", la fin de toute prière en Islam est l'énonciation de la formule de paix, l'Islam promet aux musulmans une demeure finale de paix, et la salutation des gens du paradis est la Paix. Allah a dit **« C'est Lui, Allah. Nulle divinité autre que Lui; Le Souverain, Le Pur, L'Apaisant... »** Sourate 59 aayate 23. Il dit encore **« Les serviteurs du Tout Miséricordieux sont ceux qui marchent humblement sur terre, qui, lorsque les ignorants s'adressent à eux, disent: "Paix" »** Sourate 25 aayate 63

D'après 'Abdallah Ibn Salam (qu'Allah l'agrée), A l'arrivée du prophète à Médine la première chose que j'ai entendue de ses paroles est : « Ô les gens ! Propagez la paix, offrez à manger, liez les liens de parenté et priez la nuit alors que les gens dorment, vous rentrerez dans le paradis en paix ». (Rapporté par Tirmidhi dans ses Sounan n°2485 qui l'a authentifié et il a également été authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Tirmidhi)

O croyants ! La promotion de la paix et de l'égalité des droits en toute laïcité doivent nous rappeler la Charte de Médine, rédigée par le Prophète Muhammad (Paix et Salut sur lui), pour organiser la coexistence pacifique des différentes composantes de la société médinoise, que sont les non musulmans (Juifs, chrétiens, etc) et les musulmans.

Cette constitution a formé la base d'un Etat multi-religieux à Médine pour la communauté des croyants et des non croyants. La charte de Médine considérée comme la première constitution au monde est répartie en plusieurs articles garantissant l'intégrité de la cité et la cohabitation harmonieuse entre ses citoyens au-delà de leurs diversités :

Au nom d'Allah (le seul vrai Dieu), le compatissant, le miséricordieux.

- 1. Il s'agit d'un document de Muhammad le Prophète (QU'Allah le bénisse et lui accorde la paix), régissant les relations entre les croyants, c'est-à-dire les musulmans de Quraysh et Yathrib et ceux qui les ont suivis et travaillé dur avec eux. Ils forment une seule nation - Ummah.***
- 2. Les Quraysh Mohajireen continueront à payer de l'argent de sang, selon leur coutume actuelle.***
- 3. En cas de guerre avec tout corps, ils rachèteront leurs prisonniers avec bonté et justice commune entre les croyants. (Pas selon les nations pré-islamiques où les riches et les pauvres étaient traités différemment).***
- 4. Les Bani Awf décideront de l'argent du sang, en eux-mêmes, selon leur coutume existante.***

5. *En cas de guerre avec quiconque, toutes les parties autres que les musulmans rachèteront leurs prisonniers avec bonté et justice selon la pratique entre les croyants et non selon les notions pré-islamiques.*
6. *Les Bani Saeeda, les Bani Harith, les Bani Jusham et les Bani Najjar seront régis par les principes ci-dessus (principes)*
7. *Les Bani Amr, Bani Awf, Bani Al-Nabeet et Bani Al-Aws seront régis de la même manière.*
8. *Les croyants ne manqueront pas de racheter leurs prisonniers qu'ils paieront de l'argent de sang en leur nom. Ce sera une responsabilité commune de l'Ummat (la communauté) et pas de la famille des prisonniers de payer de l'argent de sang.*
9. *Un croyant ne fera pas de l'affranchi d'un autre croyant son allié contre les souhaits des autres croyants.*
10. *Les Croyants, qui craignent Allah, s'opposeront aux éléments rebelles et ceux qui encouragent l'injustice ou le péché, l'inimitié ou la corruption parmi les Croyants.*
11. *Si quelqu'un est coupable d'un tel acte tous les croyants vont s'opposer à lui, même s'il est le fils de l'un d'eux.*
12. *Un croyant ne tuera pas un autre croyant, pour le bien d'un non-croyant. (C'est-à-dire même si le non-croyant est son parent proche).*
13. *Aucun croyant ne peut aider un non-croyant contre un croyant.*
14. *La protection (quand elle est donnée) au nom d'Allah sera commune. Le plus faible parmi les croyants peut donner la protection (au nom d'Allah) et il liera tous les croyants.*
15. *Les croyants sont tous amis les uns aux autres à l'exclusion de tous les autres.*
16. *Les Juifs qui suivent les Croyants seront aidés et seront traités avec égalité. (L'égalité sociale, juridique et économique est promise à tous les citoyens loyaux de l'Etat).*
17. *Aucun juif ne sera lésé pour être juif.*
18. *Les ennemis des Juifs qui nous suivent ne seront pas secourus.*
19. *La paix des croyants (de l'État de Médine) ne peut être divisée. (C'est la paix ou la guerre pour tous. Il ne peut pas être qu'une partie de la population est en guerre avec les étrangers et une partie est en paix).*
20. *Aucune paix séparée ne sera faite par n'importe qui à Madinah quand les croyants se battent dans le Chemin d'Allah.*
21. *Les conditions de paix et de guerre, ainsi que les facilités ou les difficultés qui en découlent, doivent être justes et équitables pour tous les citoyens.*
22. *Lorsqu'il part en expédition, un cavalier doit emmener son compagnon de l'Armée de terre.*
23. *Les croyants doivent venger le sang de l'autre lorsqu'ils combattent dans le sentier d'Allah (Cette clause était de rappeler ceux devant qui il peut y avoir des combats moins sévères que la cause était commune à tous. Entité distincte, il était en fait une partie de la guerre, qui a touché tous les musulmans également).*
24. *Les Croyants (parce qu'ils craignent Allah) sont mieux en montrant la constance et, par conséquent, recevoir des conseils d'Allah à cet égard. D'autres doivent aussi aspirer à atteindre le même niveau de fermeté.*
25. *Aucun non-croyant ne sera autorisé à prendre la propriété du Quraysh (l'ennemi) sous sa protection. Les biens ennemis doivent être cédés à l'État.*
26. *Aucun non-croyant n'interviendra en faveur d'un Quraysh, (parce que les Quraysh ayant déclaré la guerre sont l'ennemi).*
27. *Si un non-croyant tue un Croyant, sans motif valable, il est tué en retour, à moins que les parents ne soient satisfaits (car cela crée des problèmes d'ordre public et affaiblit la défense de l'Etat). Tous les croyants seront contre un tel fautif. Aucun croyant ne sera autorisé à abriter un tel homme.*
28. *Lorsque vous différez sur quoi que ce soit (concernant ce document), la question sera renvoyée à Allah et à Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix).*
29. *Les Juifs contribueront à la guerre en combattant aux côtés des Croyants.*
30. *Les Juifs de Bani Awf seront traités comme une seule communauté avec les Croyants.*

Les Juifs ont leur religion. Cela s'appliquera également à leurs affranchis. L'exception seront ceux qui agissent injustement et pécheurs. Ce faisant, ils se trompent eux-mêmes et leurs familles.

31. Il en va de même pour les Juifs de Bani Al-Najjar, de Bani Al Harith, de Bani Saeeda, de Bani Jusham, de Bani Al Aws, de Thaalba et de Jaffna (clan des Bani Thaalba) et Bani Al Shutayba.

32. La loyauté protège contre la trahison. (Les personnes loyales sont protégées par leurs amis contre la trahison, et tant qu'une personne reste fidèle à l'État, il ne risque pas de succomber aux idées d'être traître, il se protège contre la faiblesse).

33. Les affranchis de Thaalba auront le même statut que Thaalba eux-mêmes. Ce statut est pour les transactions équitables et la pleine justice comme un droit et la responsabilité égale pour le service militaire.

34. Ceux qui sont en alliance avec les Juifs recevront le même traitement que les Juifs.

35. Personne (aucune tribu qui est partie au Pacte) ne va à la guerre, sauf avec la permission de Muhammed (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix). Si un mal a été fait à toute personne ou partie, il peut être vengé.

Ce texte est tiré de A. Guillaume, La vie de Muhammad - Une traduction de la Sirat de Ishaq Rasul Allah, Oxford University Press, Karachi, 1955; Pp. 231-233. Numérotation ajoutée.

O adorateurs d'Allah ! Ce document garantissant la liberté des croyances est un droit humain fondamental qui soutient la liberté d'un individu ou d'une communauté, en public ou en privé, de manifester sa religion ou sa croyance dans l'enseignement, la pratique, le culte et l'observance pour tous les citoyens qui «suivent les croyants». Elle a assuré que des représentants de tous les partis, musulmans ou non musulmans, devraient être présents lors de consultations ou en cas de négociations avec des États étrangers. Elle a imposé un système fiscal pour soutenir la communauté.

Les non-musulmans avaient entre autres les droits suivants:

-La sécurité d'Allah est égale pour tous les groupes

-Les membres non musulmans auront les mêmes droits politiques et culturels que les musulmans. Ils auront autonomie et liberté de religion.

Le hadith suivant corrobore l'esprit manifeste de la bonne cohabitation qu'a toujours fait preuve le Messenger d'Allah (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui), modèle par excellence envers les non-musulmans : ***D'après Sahl Ibn Hounayf (qu'Allah l'agrée) : Un convoi funéraire passa près du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) alors il s'est levé.***

Quelqu'un a dit: C'est certes le convoi funéraire d'un juif.

Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « Ne s'agit-il pas d'une âme ? ».

(Rapporté par Boukhari n°1312 et Mouslim n°961)

O porteurs de la foi ! Les musulmans doivent faire vivre l'esprit de cette charte afin de raffermir les liens d'entente entre toutes les composantes de notre nation ou la bonne cohabitation entre toutes ses confessions religieuses et faire face aux distorsions induites par les idéologies extrémistes.

Ô Allah, adresse Tes éloges, Ton salut et Ta bénédiction à notre prophète Muhammad, agréé, l'ensemble des compagnons de Ton prophète ainsi que sa famille, et agréé-nous également par Ta miséricorde, Ta générosité et Ta bienfaisance, ô Toi Le Plus Généreux des généreux.

Ô Allah, accorde à ce pays la sécurité et la stabilité, ainsi qu'à l'ensemble des pays du monde. Ô Allah ! Fais de ce pays un havre de paix. Ô Allah, accorde-nous la sécurité dans nos contrées, et réforme nos imams, prédicateurs et tous ceux appellent à l'Islam, ô Toi Le Doué de Majesté et de Générosité. Seigneur, accorde nous belle part ici-bas, et belle part dans l'au-delà; et protège-nous du châtement du Feu! Ô Allah ! Accorde Ton soutien à tous nos frères en Islam brimés et tracassés de par le monde.

Qu'Allah fasse que nous soyons ceux qui écoutent sa parole et s'évertue à la mettre en pratique.

Sollûanlânnabiyyikarim